

LES ECRITS DE PAUL ET DE JACQUES SE CONTREDISENT ! VRAIMENT ?

Cet article est la retranscription d'un échange entre un internaute et Almasih.co suite au à la parution de la vidéo « Débrief du débat , les 7 erreurs de Karim Al Hanifi » au sujet de l'épître de Jacques. Il a été retranscrit dans les conditions exactes de l'échange et sert de réponse à de nombreuses allégations au sujet de l'épître de Jacques et des écrits pauliniens qui auraient une théologie qui s'oppose.

INTERNAUTE

Je vous dis bonjour mais sincèrement, le cœur n'y est pas ! Et pour cause, inclure Jacques 2, 11 dans votre argumentation pour dire (en gros), que la loi est inapplicable pour quiconque, c'est juste scandaleux ! La vérité n'est-elle pas que l'auteur de cette épître argumente en faveur de la Loi et enjoint ses frères à la pratiquer de manière assidue ? Non vraiment, de vote part je trouve ça surprenant et très révélateur ! Foulez aux pieds la vérité pour accréditer vos propos, pour ne pas dire votre doctrine, voilà bien un manque d'honnêteté manifeste aux yeux de tous ! Ceci dit, cette pratique malhonnête, on la retrouve aussi dans la construction de l'argumentaire sur la non-falsification de la Bible attesté par le Coran. Non véritablement, je ne sais pas comment vous pouvez espérer que l'on vous reconnaisse honnête, intègre et véridique par cette manière de faire ! Qui pourrait croire à travers de telles pratiques révoltantes, que vous êtes détenteur du " Saint-esprit " ? Non vraiment, je trouve ça choquant, surtout venant de " pseudo pasteur ". Par ce que là, légitimement, il y a de quoi se poser la question !

ALMASIH

Bonjour, Merci pour votre commentaire. Nous prenons chaque commentaire comme une occasion d'approfondir et de clarifier les choses et vous soulevez plusieurs problématiques intéressantes. 1- Tout d'abord nous ne disons pas que personne ne peut appliquer les œuvres de la loi, nous disons simplement que tous ceux qui s'y sont essayé n'ont jamais pu en remplir pleinement les exigences. Conditions pour entrer dans la présence éternelle de Dieu. Ce n'est pas du tout la même chose. La bible déclare donc qu'aucun n'homme n'est juste et même que par la loi tout homme est condamné. 2- Nous connaissons l'épître de Jacques et nous savons qu'elle déclare que la Foi sans les œuvres est inutile. Nous disons amen à cet enseignement ! Car lorsque nous expliquons ce qui a trait au régime de la grâce nous ne déclarons ni que la loi est mauvaise ni que les œuvres sont inutiles. Nous savons que la Foi et les œuvres marchent ensemble. Et que Dieu a préparé d'avances des bonnes œuvres pour que nous les pratiquions, toutefois ce ne sont plus les œuvres rituelles de la loi mosaïque. 3- La doctrine du salut par la grâce met les œuvres au centre du jeu non comme la raison de notre salut mais comme sa conséquence. Ainsi Jacques parle de la Foi morte sans les œuvres et Paul des œuvres morte sans la Foi. La complémentarité des deux enseignements est sans faille malgré le manque de sérieux de ceux qui opposent Paul et Jacques (nous ne parlons pas de vous mais c'est l'erreur de certains musulmans). Toutefois, le principe sous la nouvelle alliance est que nous avons reçu le pardon et salut sans mérite de notre part. Ou sinon pour quelle raison Jésus est-il mort? Cette grâce première doit faire de nous des hommes et des femmes qui œuvrons plus que tous ! Ces œuvres ne sont pas l'accomplissement des lois mosaïques mais de la loi de l'esprit de vie qui a été déversée dans nos cœurs, la loi de Christ par le Saint Esprit. Car la lettre tue mais l'esprit vivifie. Paul déclare « Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n'a pas été vaine ; loin de là, j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. » 1 cor 15.10 Paul a donc agit non pour obtenir le pardon et la vie éternelle mais au contraire par ce qu'il les a reçu par la Foi dans le sacrifice expiatoire du Messie et sa résurrection. Ainsi nous serons justifiés sur la base des œuvres produites par la Foi qui sauve et non par l'accomplissement d'œuvres mortes issues de l'ancienne alliance désormais caduque. Autrement dit les œuvres bonnes que nous produisons seront le révélateur que notre foi est la véritable Foi vivante et salutaire et que l'Esprit Saint vit en nous. Rien à voir avec la croyance sans adhésion des démons dont

Jacques parle dans son épître. C'est ce que nous prêchons et nous ne cesserons de le faire tant que Dieu nous prête vie et nous en donne les moyens ! 4-Ne nous appelez pas pasteurs ou pseudo pasteurs. Remi et Manu est amplement suffisant !

Que Dieu vous bénisse !

INTERNAUTE

Al Masih Je vous remercie d'avoir considéré et pris le temps de répondre à mon commentaire. Cependant, votre réponse est loin d'être satisfaisante dans la mesure où vous me donnez une interprétation totalement erronée de l'épître de Jacques. Je fais partie des personnes qui oppose l'auteur de l'épître de Jacques à Paul. Et pour cause, l'auteur de l'épître de Jacques ne prêche pas la doctrine chrétienne du salut par la croyance en Jésus crucifié et ressuscité pour le salut de l'humanité. Bien au contraire, il prêche à ses frères, tous fils d'Israël, le salut par la pratique de la Loi, celle qu'il nomme ouvertement comme Loi de liberté. Et c'est bien là le problème, puisque Paul dit que Jésus est la fin de la loi pour la justification pour tous ceux qui croient. Romain 10, 2-4: " 2. Je leur rends le témoignage qu'ils (les hébreux) ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence: 3. ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu; 4. *car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient*." Traduction Louis Segond 1910. Pour qu'il y est une nouvelle alliance, il fallait la fin de l'ancienne alliance, ce que Paul établit et c'est un critère obligatoire pour vous. De ce fait, lorsque l'auteur de l'épître de Jacques appelle à la pratique de la Loi alors, cet homme est ouvertement en opposition à Paul et à sa doctrine. Pour lui, il n'y a pas plus de nouvelle alliance qu'il n'y en a une ancienne, il considère seulement l'alliance par la pratique de la Loi, c'est un fait ! Cette épître est une pierre d'achoppement pour vous. Donc en revenant sur mon premier commentaire, je ne trouve pas très honnête de votre part, de tirer un verset de cette épître ou justement l'auteur appelle à la pratique de la Loi, pour l'inclure dans votre argumentaire qui est contraire à ses propos. Cette pratique vous en usez aussi dans le fameux dépliant qui démontre que la Bible est infalsifiable selon le Coran. Un argumentaire qui est une honte pour vous si vous en êtes les auteurs. Jamais le Coran ne fait référence à la Bible (telle que nous possédons), ce que Karim à très bien expliciter lors des questions à la fin du débat. Ceci, vous-même, vous devez la savoir pour avoir lu et étudié d'une certaine manière le Coran. Donc au mieux, il faut considérer que vous êtes dans un état d'égarement, pour n'avoir pas perçu l'interprétation malhonnête des sources et des versets Coraniques que démontre l'argumentaire du dépliant. Au pire, vous êtes d'une malhonnêteté manifeste ! À la limite l'utilisation de Jacques 2, 11, dans votre vidéo est pardonnable mais ce n'est pas le cas pour le dépliant. Vous êtes obligé de présenter des excuses publiques, autant pour les chrétiens, qui ont pris le dépliant et qu'ils vont certains d'avoir un argument solides faces aux musulmans, propager sans se rendre compte, qu'il n'est qu'un mensonge éhonté et qu'ils ne pourront pas soutenir face à la vérité. Ainsi que des excuses aux musulmans pour un argumentaire interprétant de manière malhonnête les sources et certains versets Coraniques afin de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

ALMASIH

A vous lire, je suis au regret de vous dire que votre étude de Jaques reste encore très superficielle et vous employez les arguments classiques qu'opposent les musulmans aux chrétiens avant même d'avoir sondé les écritures avec discernement. Êtes-vous sur que la loi parfaite, la loi de liberté de Jacques 1.25 est la loi de Moïse ? Et qu'est donc la loi royale de Jacques 2.8? Est-ce encore la loi de Moïse ? Ou bien ne voyez-vous pas que la loi de liberté de Jaques est à tous égard la même que la loi de l'Esprit de vie qui libère dont nous parle Paul : En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. 3 Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, 4 et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. (Rm 8) Ainsi la loi de vie libère de deux autres lois, la loi du péché qui habite en nous et loi de Moïse incapable de nous affranchir de cette loi

du péché qui habite en nous puisqu'au contraire elle nous révèle notre péché sans changer nos cœurs. Et encore ne voyez-vous pas que la « loi royale » de Jacques 2.18 ne diffère en rien de la « voie par excellence » dont parle Paul de sorte qu'il est écrit: « Je vais encore vous montrer la voie par excellence. » (1 cor 12) Quelle est cette voie tout au long du chapitre suivant si ce n'est l'amour parfait dont les exigences dépassent largement celles de la loi mosaïque. Ainsi notre Seigneur Jésus Christ a dit parmi bien autres affirmations qui vont dans ce sens: 31 Il a aussi été dit : « Si quelqu'un divorce d'avec sa femme, il doit le lui signifier par une déclaration écrite. » 32 Eh bien, moi, je vous dis : Celui qui divorce d'avec sa femme sauf en cas d'immoralité sexuelle l'expose à devenir adultère, et celui qui épouse une femme divorcée commet lui-même un adultère.(Mt 5) Et encore : « Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Mt 19.8) Il ne peut, au regard de ces passages et de bien d'autres dont je vous épargne l'étude pour l'instant, que la « loi parfaite » soit la loi de Moïse. Et si elle ne l'est pas mais qu'elle est bien cette loi intérieure que produit le Saint Esprit en nous alors c'est bien par grâce que nous sommes sauvés tel que Paul a écrit : 8 Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. 9 Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. 10 Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions. (Eph 2) Découvrez donc que la loi de liberté de l'épître de Jacques c'est l'amour agissant en nous par la vertu du Saint Esprit et que Paul lui-même nous enjoint à vivre selon cette loi qui produit en nous une vie d'œuvres bonnes. Montrez-moi s'il vous plaît où dans l'épître de Jacques sont mentionnés la circoncision, les lois sacrificiels, les lois sur le divorce, le sabbat, et toutes ces choses que Paul et l'auteur de l'épître aux hébreux appellent « l'ombre des choses à venir » de sorte qu'il est écrit: 16 Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : 17 c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. (Col 2) et encore 1 En effet, la loi, qui possède une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, amener les assistants à la perfection. (Hébreux 10.1-2) Véritablement la loi parfaite de Jacques n'est pas la loi juive ! Cette loi de liberté qui est miséricorde et non jugement est venue par la mission universelle de Jésus dont nous avons logiquement débattu à savoir « l'expiation » pour tous les hommes et la « régénération » des croyants accordées sans mérite par pure miséricorde. Les versets sont donc certains : « Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce; 17 car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ »(Jn 1) Ainsi cette épître n'est pas une pierre d'achoppement pour nous comme vous le croyez. Bien au contraire elle est un grand encouragement et une confirmation de la théologie paulinienne. Il se peut en revanche qu'elle le soit pour vous si vous êtes musulman car cette belle épître nous apprend que « C'est avec jalousie que Dieu chérit l'Esprit qu'il a fait habiter en nous. » (Jc 4.5) Avez-vous vous-même reçu cet Esprit afin de nous enseigner nos écritures ? Et si vous refusez l'idée même que Dieu fasse habiter son Esprit en nous par la Foi alors vous vous opposez nous seulement à l'épître de Jacques mais encore au Seigneur lui-même car comme il l'a dit de ses propres mots que nous avons relayé dans le débat, c'est lui qui baptise du Saint Esprit ceux qui le lui demandent. Dans ce cas comment même pouvez-vous encore prendre cette épître comme alliée pour en trahir la pensée et la retourner contre nous, contre Paul et finalement contre Jésus? ça n'a pas de sens! Paul et Jacques quant à eux ne vous ont pas attendu pour s'entendre. Au près des juifs ils vivaient comme juifs mais au près des païens comme païens afin de gagner toute personne à Christ. C'est ainsi que nous apprenons de Paul : « ayant reconnu la grâce qui m'avait été accordée, Jacques, Céphas et Jean, qui sont regardés comme des colonnes, me donnèrent, à moi et à Barnabas, la main d'association, afin que nous allussions, nous vers les païens, et eux vers les circoncis. » Pour ce qui est du dépliant nous comprenons parfaitement que de votre point de vue le Coran valide la Torah, l'Evangile et les Psaumes de David et non la bible qui inclue les écrits de Paul ou Jacques entre autres . Mais nous ferons la démonstration par l'étude que non seulement la bible et elle seule renferme les véritables paroles de la Torah de l'Evangile et des Psaumes mais aussi celles d'autres

prophètes reprises dans le Coran comme Jonas qui n'est pas un prophète de la Torah ou encore des apôtres de Jésus qui sont mentionnés dans le coran comme étant dans la voie de Dieu. Ainsi la bible d'où le coran tire une large part de sa légitimité et de son intelligence est multiples fois validée par le Coran au-delà de ce que vous et vos savants enseignez et c'est le cas de toute copie qui, même défigurée, valide toujours l'originale par le simple fait d'être une copie. Nous ne ferons donc aucune excuse publique, bien au contraire vous saurez bientôt que Bukhârî et Muslim et peut être même vos Sahaba et encore votre prophète qui possédait très probablement la bible par l'intermédiaire de Waraqa étaient particulièrement friands des beaux enseignements de Paul qui vous le verrez ont été copiés à la lettre et retranscrits dans la Sunna comme s'ils venaient de Muhammad. Ne croyez pas que l'indignation et la science ne soient que de votre côté. Vous verrez que nous sommes nous aussi des gens de la preuve. J'ajoute que contrairement à vos allégations erronées le dépliant ne dit nulle part que la bible est infalsifiable selon le Coran. L'avez-vous même vu de vos yeux ? et sinon comment donc pouvez-vous en faire la critique ? Nous n'avons aucun besoin du Coran pour faire la preuve de la préservation de la Parole de Dieu. Nos sources nous suffisent. Je vous trouve très prompte à demander des excuses pour des faits qui n'en n'ont aucun besoin et bien moi prompte à demander des excuses publiques à Karim pour avoir fait passer Jésus pour un raciste et pour nous avoir promis de nous crucifier au prochain débat. Vous-même qui êtes-vous ? Car lorsque l'on réclame des excuses publiques il est bien de se faire connaître publiquement. Concernant les propos de Karim nous ne nous inquiétons pas car "Jésus a dit. Je vous le dis : au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée" (Mt 12.36). Notre lot à nous qui ne sommes que des hommes faillibles est de vous témoigner sans relâche notre affection malgré vos attaques. Tel est l'exemple parfait de notre Seigneur. Finalement comprenez que si je vous ai écrit longuement c'est par égard pour la vérité mais aussi pour vous qui avez le mérite d'avoir articulé une pensée construite pour nous interpeler là ou certains de vos frères préfèrent parfois l'insulte et l'émotion. Nous ne pourrions pourtant pas répondre aussi longuement chaque fois. Veuillez-nous en excuser. Que Dieu vous bénisse ! Il m'est témoin que cette prière est sincère.

INTERNAUTE

Très cher frères. Je vous remercie pour l'attention que vous me portez et le temps que vous consacrez à me répondre. Ceci dit, je suis au regret de vous dire que vous vous m'éprenez à mon sujet. Je ne suis pas musulman et il n'y a pas une obligation à être musulman pour reconnaître que l'auteur de l'épître de Jacques a argumenté, dans une partie de son épître, contre la doctrine chrétienne établie par Paul. L'attachement et l'amour à la vérité seul suffisent pour reconnaître ce fait évident ! D'autant plus évident pour moi qui reconnais l'enseignement auquel l'auteur fait référence. Maintenant, je suis vraiment surpris de la lecture que vous avez de cette épître et comment vous vous acharnez, par des pirouettes théologiques à vouloir rattacher, cette épître à la doctrine chrétienne. Pour commencer, est-ce que je suis sûr que la loi parfaite, la loi de liberté de Jacques 1.25 est la loi de Moïse? Prétendre le contraire est bien là une preuve d'un aveuglement, d'un manque de discernement, puisque l'auteur de l'épître juste avant commence et dit : « 19. Sachez-le, mes frères bien-aimés. Ainsi, que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, lent à se mettre en colère; 20. car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu. » Jacques 1, 19-20. Traduction Louis Segond 1910. Vous voyez l'auteur dit que celui qui se met en colère n'accomplit pas la justice de Dieu. Mais n'est-ce pas ce que mon Maître enseigne, lorsqu'il apprend à ses disciples comment se pratique la Loi. Matthieu 5, 21-22 : « 21. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens: Tu ne tueras point; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. 22. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges; que celui qui dira à son frère: Raca! mérite d'être puni par le sanhédrin; et que celui qui lui dira: Insensé! mérite d'être puni par le feu de la géhenne. » Traduction Louis Segond 1910. Pourquoi le fait de dire insensé à son frère nous fait encourir le feu de la géhenne ? Tout simplement parce que cette remarque peut conduire son frère à se mettre en colère contre nous et comme la colère n'accomplit pas la justice de Dieu, pour la simple et bonne raison que nous avons entraîné notre frère dans le chemin de la perdition, en le poussant à user de sa nature adultère. Et bien cela, nous fait mériter le feu de la géhenne. Enseignement des deux voies : « Matthieu 7, 13 "Entrez par la porte étroite.

Large, en effet, et spacieux est le chemin qui mène à la perte, et il en est beaucoup qui s'y engagent; 14 mais étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la Vie, et il en est peu qui le trouvent.» Matthieu 7, 13-14. Traduction Bible de Jérusalem. Dans Matthieu 7, 13-14, le chemin qui mène à la perte, c'est le vol, le meurtre, le faux témoignage, l'adultère etc., c'est la voie de l'injuste, de l'infidèle, de l'homme à la nature adultère dominant son âme et son cœur. À l'inverse le chemin qui mène à la Vie, c'est la pratique de la Loi qui préserve de tout cela, c'est la voie du juste, celui qui a fait l'effort de faire ressortir de son âme sa nature de juste. L'enseignement des deux voies n'est pas une doctrine mais un enseignement concret sur la nature de l'homme à travers des principes qui régissent son cœur et son âme. Matthieu 6, 24. « Nul ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un, et aimera l'autre; ou il s'attachera à l'un, et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon. » Traduction Louis Segond 1910. C'est un fait ! Matthieu 22, 21. « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Traduction Louis Segond 1910. Ceux qui rendent à César ce qui est à César, ce sont ceux qui se préoccupent des préoccupations de César dont celui-ci ne cherche qu'à conquérir le monde afin d'établir son empire. Matthieu 16, 26. « ...que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme? ou, que donnerait un homme en échange de son âme? » Traduction Louis Segond 1910. À l'inverse de ceux qui rendent à l'Éternel ce qui est à l'Éternel, ce sont ceux qui souhaitent acquérir le Royaume en se constituant un bon trésor. Matthieu 6, 19-21 : « 19. Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent; 20. mais amassez-vous des trésors dans le ciel [les Cieux], où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. 21. Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. » Traduction Louis Segond 1910. Maintenant l'enseignement sur les deux natures qui divise l'âme et le cœur. Parole du bon grain et de l'ivraie : « 24... Le royaume des cieux est semblable à un homme qui a semé une bonne semence dans son champ. 25. Mais, pendant que les gens dormaient, son ennemi vint, sema de l'ivraie parmi le blé, et s'en alla. 26. Lorsque l'herbe eut poussé et donné du fruit, l'ivraie parut aussi. 27. Les serviteurs du maître de la maison vinrent lui dire: Seigneur, n'as-tu pas semé une bonne semence dans ton champ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie? 28. Il leur répondit: C'est un ennemi qui a fait cela. Et les serviteurs lui dirent: Veux-tu que nous allions l'arracher? 29. Non, dit-il, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le blé. 30. Laissez croître ensemble l'un et l'autre jusqu'à la moisson, et, à l'époque de la moisson, je dirai aux moissonneurs: Arrachez d'abord l'ivraie, et liez-la en gerbes pour la brûler, mais amassez le blé dans mon grenier. » Matthieu 13, 24-30. Traduction Louis Segond 1910. L'âme est divisée entre sa nature de Juste (le blé) et sa nature adultère (l'ivraie). Ces deux natures dominent l'âme tour à tour jusqu'à ce que l'une de ses deux natures l'emporte finalement sur l'autre. Le cœur est le fruit de l'âme de ce fait le cœur est constitué de ce qui pousse dans l'âme. Ce qui pousse dans l'âme donne toujours son fruit (bon ou mauvais) et ce fruit, c'est le cœur qui le cueille. Donc, mon Prophète pour apprendre à ses disciples comment atteindre la bonne terre dans la parole du bon grain et de l'ivraie (et je résume), afin de ne pas semer de l'ivraie, enseigne : « "3 Voici que le semeur est sorti pour semer. 4 Et comme il semait, des grains sont tombés au bord du chemin, et les oiseaux sont venus tout manger. 5 D'autres sont tombés sur les endroits rocheux où ils n'avaient pas beaucoup de terre, et aussitôt ils ont levé, parce qu'ils n'avaient pas de profondeur de terre; 6 mais une fois le soleil levé, ils ont été brûlés et, faute de racine, se sont desséchés. 7 D'autres sont tombés sur les épines, et les épines ont monté et les ont étouffés. 8 D'autres sont tombés sur la bonne terre et ont donné du fruit, l'un cent, l'autre 60, l'autre 30. 9 Entendez qui a des oreilles!" Matthieu 13, 3-9. Traduction Bible de Jérusalem. Voilà en gros une partie de l'enseignement de mon Prophète remis plus ou moins dans l'ordre et pas très bien résumé mais qui va nous servir pour comprendre les propos de l'auteur de l'épître de Jacques. Maintenant en revenant à ladite épître, comme démontré l'auteur fait référence à un enseignement concret et donner par le Maître sur la pratique de la Loi et il poursuit et dit : « 21. C'est pourquoi, rejetant toute souillure et tout excès de malice, recevez avec douceur la parole qui a été plantée en vous, et qui peut sauver vos âmes. 22. Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter, en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements. 23. Car, si quelqu'un écoute la parole et ne la met pas en pratique, il est semblable à un homme qui regarde dans un miroir son visage naturel, 24. et qui, après s'être regardé, s'en va, et oublie aussitôt quel il était. » Jacques 1, 21-24. Traduction Louis Segond 1910. Il dit rejeté toute souillure mais qu'est-ce qui souillent l'âme et le cœur si ce n'est nos mauvaises actions qui prennent et qui trouvent racine dans notre nature adultère ! Matthieu 15, 19-20: « 19. Car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les calomnies. 20. Voilà

les choses qui souillent l'homme... » Et l'auteur de l'épître de Jacques continue et spécifie : « recevez avec douceur la parole qui a été plantée en vous » (Parabole du semeur et du bon grain et de l'ivraie) puis poursuit : « Mettez en pratique la parole ». Jusqu'à preuve du contraire, la seule Parole que l'on peut mettre en pratique, c'est la Loi ! La doctrine chrétienne ne demande pas de pratiquer la Loi puisque premièrement, vous ne savez pas comment on pratique la Parole de Dieu dans son cœur et que secondement. Selon votre doctrine établie par Paul, vous n'êtes sauvés que par la croyance en Jésus crucifié et ressuscité etc. Romain 10, 9. « Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. » Traduction Louis Segond 1910. Et ceci n'est qu'une allégation à laquelle il faut croire aveuglément et non une parole à mettre en pratique. Marc 1-, 15-16 : « 15. Puis il leur dit: Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. 16. Celui qui croira (Jésus comme Seigneur, crucifié, ressuscité pour le salut de tous) et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » Traduction Louis Segond 1910. D'ailleurs, vous ignorez tous les enseignements sur l'âme et le cœur, ce qu'est un acte pur est un acte impur, etc. Ceci le démontre aisément !

Donc pour finir avec l'épître de Jacques, lorsque l'auteur parle de la loi parfaite, est-ce que je suis certain qu'il s'agit de la Loi mosaïque, eh bien OUI. La Loi est parfaite parce que la Loi est la Parole de Dieu et que celle-ci est parfaite. Rien d'imparfait ne sort du Parfait, rien de souiller ne sort du Saint. Lorsque l'auteur de l'épître dit qu'elle est la loi de liberté, il fait allusion, comme vue juste avant avec les paraboles. La Loi est la loi de la liberté tout simplement parce qu'elle est l'instrument, l'outil, nous permettant de nous délivrer de notre nature adultère et de faire pousser dans le champ que du blé qui est notre nature de Juste reconnu par l'Éternel. Pour la loi royale, tu aimeras ton prochain comme toi-même mais je vous ferais juste remarquer que cette loi fait partie de la loi mosaïque. Lévitique 19, 18. « Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel. » Traduction Louis Segond 1910 L'auteur ne fait que rappeler à ses frères, tous hébreux, cette Loi qui a une fonction essentielle dans la pratique de la Loi. Concernant le dépliant votre position est intenable et ce n'est pas de mon point de vue n'étant pas musulman, mais seulement de ce que dit le Coran. Et vous le savez pertinemment ! Le Coran ne fait jamais mention de la Bible telle que nous la possédons, c'est un fait, une vérité que vous ne pourrez jamais mettre à bas. Une vérité que même un non musulman peut facilement mettre en évidence. Donc pourquoi persistez-vous en soutenant l'argumentaire du dépliant qui est un scandaleux mensonge ? Je vous le répète, c'est vos frères et sœur en " Christ " qui vont le plus en subir les conséquences face aux musulmans. D'ailleurs, j'ai moi-même débattu sur ce sujet avec un chrétien que vous connaissez (celui qui est intervenu lors du débat, le musulman algérien converti et qui a accusé Karim de taqîya). Donc celui-ci, face à une argumentation honnête et véridique, face à l'évidence, il n'a pas pu soutenir l'argumentaire. Finalement, il a préféré dans un sursaut d'honnêteté supprimer notre fil de conversation sur sa chaîne Youtube et je l'en remercie. Mais là où c'est catastrophique, c'est que ce genre de confrontation laisse des traces dans le cœur et c'est bien là votre responsabilité, vous qui en êtes la cause. Pensant avoir un argumentaire solide et véridique, vos frères et sœurs se retrouvent à soutenir le mensonge, ce qui a pour conséquence comme nous l'avons vue avec la parabole du semeur et de l'ivraie, de favoriser leur nature adultère. N'avez-vous pas de la compassion pour eux ne voyez-vous pas que vous les exposez au danger ? Enfin voilà, moi personnellement je préférerais présenter mes excuses autant à mes frères et sœurs que je trompe, qu'aux musulmans. Ceci démontrerait un minimum d'honnêteté et favoriserait plus facilement le pardon, plutôt que de persister en accentuant une inimitié aux conséquences néfastes. Malheureux, celui qui fait subir à l'innocent de n'importe quelle confession, le fruit de son iniquité. Je suis désolé pour ce très long commentaire mais il est vrai qu'en matière théologique, il est toujours très difficile de faire simple, tant beaucoup d'explication amène à d'autres explications... Répondez le plus simplement et quittons-nous comme des frères qui malgré leur désaccord n'oublient pas qu'ils sont des fils d'Adam.

ALMASIH

Merci pour votre réponse. Je vous ai lu attentivement. J'aurais voulu m'éviter de répondre mais il y a dans votre propos trop d'égarements pour que vous puissiez croire que notre silence vaille acquiescement. Je réponds donc pour vous mais ceux qui nous lisent. Vous opposez

notre analyse sur la loi de liberté à l'enseignement de Jésus. Pour cela vous exposez ce que vous appelez « l'enseignement des deux voies » (accomplir ou non les commandements) et « l'enseignement sur les deux natures » (juste et injuste) qui divisent le cœur et l'âme de l'homme. Vous expliquez que Jésus nous pousse à suivre la voie du commandement et de la justice et à rejeter ce qui a trait à notre nature injuste pour poursuivre notre nature juste. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Vous ne nous lisez pas attentivement. Jésus devrait-il pousser ses auditeurs à suivre leur nature corrompue ou à ne pas pratiquer la loi ? Avez-vous entendu de tels propos dans notre exposé ? Il parle ici à des juifs ça n'aurait donc aucun sens en particulier sous l'ancienne alliance.

Tout d'abord, je n'ai pas saisi ce qui fait autorité pour vous. Est-ce la parole de Jésus seulement, celle de Jésus et de Jacques ? Celles d'autres apôtres ? Vous n'êtes pas musulman mais vous rejetez les écrits de Paul. Vous appelez Jésus « le Maître » mais vous ne considérez dans ses enseignements que ce qui semble entrer dans votre paradigme de réflexion. « Le maître » comme vous l'appelez a désigné Paul pour vous enseigner Sa parole et un apôtre aussi éminent que Pierre est clair à son sujet puisqu'il déclare :

« Croyez que la patience de notre Seigneur est votre salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il y a des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal affirmées tordent le sens, comme celui des autres Ecritures, pour leur propre ruine. » (2 Pierre 3.15-16)

Voyez, Pierre ne rejette pas les lettres de Paul comme vous le faites, au contraire il loue la sagesse qui lui a été donnée par Dieu et place ses lettres au même rang que les autres écritures. Mais peut-être êtes-vous plus légitime que Pierre pour nous indiquer ce qui est inspiré et ce qui ne l'est pas. Vous êtes le nouveau Marcion ! En le faisant, nous disons que c'est justement le commandement du « maître » que vous délaissez car Jésus a dit au sujet de Paul :

« Mais le Seigneur lui dit : Va, car cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois, et devant les fils d'Israël ; et je lui montrerai tout ce qu'il doit souffrir pour mon nom. » (Acte 9.15-16)

Pour tenir votre discours vous devez donc rejeter les écrits de Paul ce qui aboutit à un simplisme théologique bien connu sous le nom de légalisme. Peut-être êtes-vous aussi dans une pensée synergiste ce qui est un autre écueil dont je vous soupçonne. Mais n'allons pas trop vite.

Tout d'abord ce que vous appelez « pirouette théologique » au sujet de notre analyse sur la loi de liberté a été et est encore partagé par des théologiens de renom et remplis d'Esprit Saint dont vous ne soupçonnez même pas l'existence tout au long des siècles de l'histoire de l'Eglise mais vous vous entêtez argumentant que vous avez vaincu un jeune chrétien sur un post Facebook à ce propos.

Voici une petite étude audio à ce sujet afin que vous ne pensiez pas que cette analyse soit de notre seule chef. Elle a d'ailleurs plus de 30 ans afin que vous ne pensiez pas non plus que ce soit une mode actuelle de plaider dans notre sens. Au contraire la mode est de votre côté avec le délaissement de l'évangile de grâce, catastrophe pour l'âme de ceux qui plonge dans cette folie. Si vous voulez des références littéraires qui soutiennent cet lecture nous vous en donnerons à souhait.

<http://www.tresorsonore.com/fiche-12230.html>

Assurément vous ne voyez pas que s'opposent la loi la loi de Moïse et la loi de liberté, l'une parfaite pour nous condamner l'autre parfaite pour nous sauver. L'une extérieure à nos cœurs et l'autre répandue dans nos cœurs par Jésus Christ. Les deux étant fondées sur la loi royale :

tu aimeras Dieu et tu aimeras ton prochain, car le cœur de la loi ne change pas puisqu'il y a un seul et même Dieu d'amour. Ainsi je peux commencer à répondre à votre commentaire lorsque vous dites

« La Loi est parfaite parce que la Loi est la Parole de Dieu et que celle-ci est parfaite. Rien d'imparfait ne sort du Parfait, rien de souiller ne sort du Saint. Lorsque l'auteur de l'épître dit qu'elle est la loi de liberté, il fait allusion, comme vue juste avant avec les paraboles. La Loi est la loi de la liberté tout simplement parce qu'elle est l'instrument, l'outil, nous permettant de nous délivrer de notre nature adultère et de faire pousser dans le champ que du blé qui est notre nature de Juste reconnu par l'Éternel. »

Je vous le redis Paul déclare la loi parfaite il écrit : « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Rm 7.12) mais alors qu'il déclare la loi parfaite il nous dit aussi dans le même chapitre.

4 De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. **5** Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort. **6** Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.

7 Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point. **8** Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort. **9** Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. **10** Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. **11** Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. **12** La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. (Rm 7)

Voyez donc effectivement la perfection de la loi de Moïse qui a accompli son but en nous condamnant afin que nous nous jetions éperdument dans les bras de la grâce apportée par Jésus Christ.

J'aimerais encore que vous lisiez et méditez Romains 7 et 8 car vous n'avez pas saisi les merveilles de ces passages qui vous porteront dans un bonheur inégalable.

Vous dites encore que Paul a inventé ce que vous appelez « la doctrine chrétienne » pointant par là le dogme de la justification par la foi. Vous faites tant d'erreur ! Premièrement vous attribuez à Paul comme beaucoup de penseurs musulmans qui semblent avoir une forte influence sur votre raisonnement la paternité de la justification par la foi en la mort et la résurrection de Jésus. Ceci est le malheureux consensus des légalistes ne voyant pas que ce thème de l'imputation gratuite et imméritée de la justice divine à l'homme par la rédemption du serviteur souffrant est déjà toute entière dans la prophétie d'Ésaïe 53. Vous ne regardez pas d'assez près les enseignements du Christ concernant la vie éternelle. En effet Jésus, après avoir montré qu'aucun homme n'est capable d'accomplir le commandement de Dieu pour hériter la vie éternelle : « Ceux qui l'écoutaient dirent : Et qui peut être sauvé ? **27** Jésus répondit : Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. » nous explique de quelle manière nous obtenons la vie éternelle :

Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour. **55** Car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. **56** Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et je demeure

en lui. **57** Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. **58**C'est ici le pain qui est descendu du ciel. Il n'en est pas comme de vos pères qui ont mangé la manne et qui sont morts : celui qui mange ce pain vivra éternellement.

Ne savez-vous pas ce que signifie manger sa chair et son sang si ce n'est se satisfaire de son sacrifice ? C'est dans cette satisfaction que s'activent les œuvres qui marchent avec la foi !

Nous nous épuisons à expliquer l'Évangile mais la nature humaine déteste qu'un sauveur vienne remplir à sa place les exigences de la loi de Dieu. Vous voulez accomplir la loi de Moïse, soit, faites-le ! Mais sachez que vous serez jugés selon les exigences de cette loi et que le verdict sera COUPABLE !

A cette erreur sur la paternité de Paul s'ajoute une autre caricature bien connue. Vous réduisez le salut par la foi à je vous cite : « une allégation à laquelle il faut croire aveuglement et non une parole à mettre en pratique. » Encore une fois vous faites preuve d'une grande légèreté dans votre analyse mais je vous accorde qu'un certain nombre de chrétiens la font aussi. Les chrétiens ont parfois tendance à résumer l'Évangile en une formule magique. Croire en la mort de Jésus. Le salut vient en réalité d'une combinaison d'éléments dont la repentance de ses péchés et la foi en tout ce que Jésus est (seigneur et sauveur) et en tout ce qu'il a accompli, dont son sacrifice et sa résurrection. Le chrétien doit alors se faire baptiser comme signe de son adhésion de foi personnelle, il doit recevoir l'Esprit Saint et vivre une vie concrètement engagée à la suite de Jésus comme disciple jusqu'à la fin de ses jours. Voilà les marques qui accompagnent une personne qui est entrée dans le salut. Ce n'est toutefois pas une formule ou une liste de devoirs religieux à cocher. Cette vie nouvelle en Jésus Christ est le fruit d'une révélation intime, une relation d'amour entre Dieu et chacun de nous (1 Corinthiens 13), c'est cette relation qui est appelée religion (du verbe relier). En revanche la Bible est claire : sans le sacrifice de Jésus il n'y a de salut possible pour aucun homme.

Jean-Baptiste a dit de Jésus :

« Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1.29)

« J'ai été crucifié avec Christ ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi ; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain. » (Galates 2.20-21)

Le croyant ne doit pas seulement croire dans le sacrifice, il doit lui-même mourir et ressusciter avec Christ. Il n'est pas question de prononcer un credo mais de s'attacher à Christ. La foi unie mystérieusement le croyant à Christ qui l'entraîne dans sa mort et sa résurrection. Ainsi Jésus parle de « nouvelle naissance » (Jean 3.3) ou encore d'une naissance « d'eau et d'esprit » (Jean 3.5) et Paul du baptême de la régénération (Tite 3.5). Cette expérience remplit le croyant d'Esprit Saint qui conduit le croyant à pratiquer les œuvres d'amour que les seules prescriptions de Moïse n'ont pu produire.

Autre erreur fondamentale. Vous déclarez : « Pour lui (Jacques), il n'y a pas plus de nouvelle alliance qu'il n'y en a une ancienne, il considère seulement l'alliance par la pratique de la Loi, c'est un fait ! »

Dois-je comprendre que pour vous Jacques ne crois qu'en une seule alliance ? Pourtant vous semblez le considérer comme un juif exemplaire à la théologie plus sérieuse que celle de Paul. Jacques n'aurait donc pas compris ce que dit Jérémie :

« 31 Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, Où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda Une alliance nouvelle, 32 Non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, Le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, Alliance qu'ils ont violée, Quoique je fusse leur maître, dit l'Eternel. 33 Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, Après ces jours-là, dit l'Eternel : Je mettrai ma loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur coeur; Et je serai leur Dieu, Et ils seront mon peuple. 34 Celui-ci n'enseignera plus son prochain, Ni celui-là son frère, en disant : Connaissiez l'Eternel ! Car tous me connaîtront, Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'Eternel; Car je pardonnerai leur iniquité, Et je ne me souviendrai plus de leur péché. » (Jérémie 31.31-34)

Les prophètes plaident contre vous, mieux c'est Dieu qui plaide contre vous car c'est de sa bouche que vient l'annonce d'une nouvelle alliance. Restez donc sur votre première impression Jacques est un excellent théologien et il a très bien compris Jérémie. Il comprend que « *l'alliance que je traitai avec leurs pères, Le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, Alliance qu'ils ont violée, Quoique je fusse leur maître, dit l'Eternel* » était la loi de Moïse incapable de changer leur cœur et que « *l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, Après ces jours-là, dit l'Eternel : Je mettrai ma loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur* » est cette loi de liberté dont Jacques vous parle et dont Paul décrit comme la loi de l'Esprit de vie répandue dans nos cœurs (Rm 8). Car à l'époque de Jérémie la loi de Moïse est connue depuis des siècles et n'a jamais rendu Israël sage à salut. Ainsi lorsque vous dites en parlant de la loi de Moïse « La Loi est la loi de la liberté tout simplement parce qu'elle est l'instrument, l'outil, nous permettant de nous délivrer de notre nature adultère » vous perdez toute crédibilité. Vraiment vous devriez reconsidérer les écrits de Paul comme Pierre vous y encourage. C'est ce Paul qui dit :

« 21 La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! S'il eût été donné une loi qui pût procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. 22 Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. 23 Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. 24 Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. 25 La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. (Galates 3.21) »

Je ne reviens pas longtemps sur votre mémorable victoire argumentaire avec notre ami chrétien qui a accusé Karim de taqîya. Tout d'abord il n'est pas théologien, et n'en revendique pas le statut vous conviendrez donc qu'il n'y a rien de très glorieux ni de très utile pour notre discussion de mentionner ce fait. Pour notre part, vos enseignements n'ont rien d'excellent pour nous faire fuir. Au contraire s'ils l'étaient nous aurions tout simplement acquiescé mais l'honnêteté ne consiste pas à être d'accord avec vous mais avec la Parole dont vous vous détournez. Votre exposé est en revanche représentatif d'une pensée assez répandue parmi les musulmans et nous espérons qu'au travers cette discussion quelques-uns entameront une réflexion plus poussée.

Enfin vous dites : « D'ailleurs, vous ignorez tous les enseignements sur l'âme et le cœur, ce qu'est un acte pur est un acte impur, etc. Ceci le démontre aisément ! »

Dois-je même commenter une telle affirmation ? Je ne savais que vous nous observiez d'aussi prêt et depuis si longtemps pour savoir ce que nous enseignons et pratiquons à ces sujets. Vraiment prenez conscience de votre audace quasi divine de croire pouvoir sonder nos cœurs et nos esprits sans nous connaître. Je vous invite premièrement à faire preuve d'un peu

d'humilité mais aussi à venir nous visitez à Lyon afin que vous observiez dans quelle débauche et dans quelle folie nous vivons. Peut-être toutefois qu'autour du repas du Seigneur vous découvrez avec nous la liberté véritable par l'Esprit Saint à laquelle Dieu vous appelle.

Je ne me satisfais pas d'être votre frère en Adam, car ceux qui sont en Adam sont condamnés. Soyons frère en Christ !